

**PROVINCE DE QUÉBEC, LE 18 AOÛT 2016  
MUNICIPALITÉ DE ST-JOSEPH-DE-LEPAGE.**

Jeudi, le dix-huit (18) août 2016 se tenait à 16h15 au Centre municipal, l'assemblée extraordinaire du conseil municipal de St-Joseph-de-Lepage.

Étaient présents, monsieur Réginald Morissette, maire ainsi que messieurs les conseillers suivants : Magella Roussel, Alain Thibault, Jasmin Couturier et Madame Johanne Morissette.

Les membres tous présents confirme avoir reçu l'avis de convocation (article 157 du Code municipal) pour siéger sous la présidence de monsieur Réginald Morissette, maire.

Madame Tammy Caron, directrice-générale et sec.-trés. était aussi présente.

**2016-141**

**MEMBRE-COMITÉ URBANISME**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a constitué un comité d'urbanisme en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (chapitre A-19.1);

CONSIDÉRANT QUE la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme stipule que les membres et officiers du Comité sont nommés par résolution du Conseil de la municipalité;

CONSIDÉRANT QU'il y a des postes vacants;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par Monsieur Jasmin Couturier et appuyé par Madame Johanne Morissette et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de St-Joseph-de-Lepage nomme comme membre d'urbanisme : M. Michel Claveau, M. René Dagenais et M. Denis Ouellet.

**2016-142**

**ENGAGEMENT-OUVRIER JOURNALIER**

Sur proposition de Monsieur Alain Thibault et appuyé par Monsieur Jasmin Couturier et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de St-Joseph-de-Lepage embauche M. Mario Pouliot comme employé journalier sur appel et aux conditions mentionnées au contrat. Et sur cette même résolution autorise Monsieur Réginald Morissette à signer le dit contrat.

**2016-143**

**OCTROI DE CONTRAT- DÉNEIGEMENT ET D'ENTRETIEN DES CHEMINS D'HIVER POUR LES SAISONS 2016-2017 ET 2017-2018**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité à procéder à l'ouverture des appels d'offres le 4 août dernier;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité à mandater le service de génie de la MRC pour l'analyse;

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu qu'une seule soumission et que celle-ci est conforme aux exigences;

POUR CES MOTIFS :

Sur proposition de Monsieur Magella Roussel et appuyé par Monsieur Alain Thibault et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de St-Joseph-de-Lepage octroi le contrat à Les Entreprises E. Normand inc. pour les saisons 2016-2017 et 2017-2018 au coût suivant : 114 975.00\$ (2016-17) taxes incluses et de 117 274.50\$ (2017-2018) taxes incluses. De plus, le conseil autorise M. Réginald Morissette, maire et Mme Tammy Caron, dg sec.trés à signer conjointement les contrats pour et au nom de la municipalité de St-Joseph-de-Lepage.

**2016-144**

**FERMETURE DE L'ASSEMBLÉE.**

Il est proposé par Monsieur Alain Thibault, la fermeture de l'assemblée à 16h28.

Je, *Réginald Morissette*, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code Municipal.

\_\_\_\_\_  
**Réginald Morissette, maire**

\_\_\_\_\_  
**Tammy Caron, dir.-gén.sec.-trés.**